

INTERVIEW DE CHRISTIAN BLAREAU

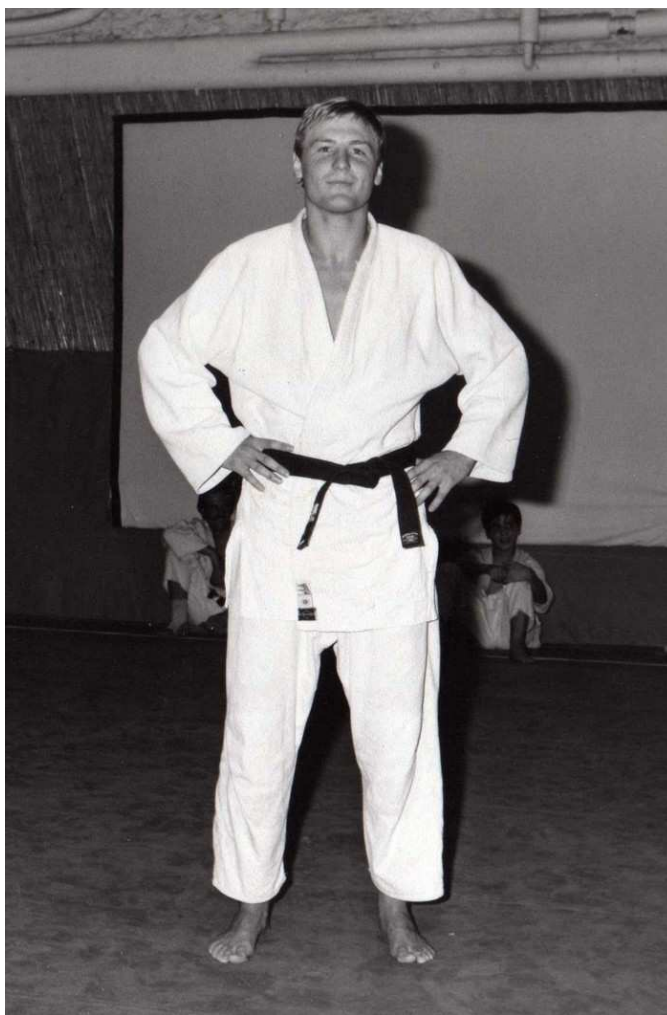
CEINTURE NOIRE 6° DAN DE JUDO – JU JITSU
PRESIDENT DE L'UNION EUROPEENNE DE JU JITSU
MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR DE LA FEDERATION FRANCAISE DE JUDO



- **Christian, ton parcours à travers les différentes sphères qui composent le Judo et le Ju Jitsu est exemplaire à bien des égards. Peux-tu nous en tracer l'historique, sans oublier d'évoquer ta carrière professionnelle et ton engagement associatif, non moins riches...**

J'ai choisi de faire des études de Géographie (Maîtrise) et d'Histoire (doctorat d'Etat) tout en pratiquant du judo à haut niveau (champion de France universitaire 1976). Chargé d'enseignement d'E.P.S au début de ma carrière, je suis détaché en 1982, au ministère de la Jeunesse et des Sports où j'exerce différentes fonctions (conseiller technique et pédagogique, conseiller d'animation sportive, formateur). Intégré professeur de sport, je suis recruté à l'INSEP (1991-1999) au sein de l'unité Management Économie Droit et décroche deux Mastères, celui du CDES de Limoges (1997) et de l'université de Lyon (2000). Actuellement, en poste au C.R.E.P.S d'île de France, j'assure la responsabilité de formations BESAN sur le site de Pontault Combault en Seine & Marne. Investi depuis 40 ans dans le milieu associatif, je suis la

voie du technicien puis celle du dirigeant. Ceinture noire 6^{ème} dan, B.E.E.S 2^{ème} degré, spécialiste de self défense, arbitre mondial de jujitsu et expert en formation de dirigeants bénévoles, je me trouve très tôt impliqué dans des fonctions fédérales. Président du club de judo vincennois puis de la Ligue du Val de marne pour être élu depuis trois mandats au comité directeur de la F.F.J.D.A ; depuis 2009, Président de l'Union Européenne de Jujitsu. Je mène parallèlement des conférences sur le thème de l'esprit sportif en tant que vice-président du Fair play français et trésorier du mouvement européen pour le fair play. Enfin, après 20 années d'adhésion, je deviens Secrétaire Général puis Président de la Fédération nationale des Joinvillais, c'est ainsi que nous avons pu, avec votre formateur jujitsu, Antoine Rodriguez, réussir un colloque historique à Verdun sur le thème « *Les sportifs pendant la Grande Guerre* ».



Christian Blareau, licencié au prestigieux Club de Vincennes (SVLS), obtient sa ceinture noire 1^{er} Dan à 20 ans, en juin 1970.

J'ai eu le privilège de m'initier au Judo au sein d'un club prestigieux, la Société Vincennoise de Lutte et de Judo (S.V.L.J), dirigée dans les années 1965 par MM Robert Boulat, 1^{er} DTN et Bernard Rousseau Président, dont le professeur était l'international Jean Robert. C'est à l'issue de 15 années de compétition nationale en Universitaires et aux championnats de « France » individuel et par équipes, que j'ai découvert les aspects jujitsu. Inscrit comme candidat au BEES 2 degré, j'ai eu conscience de mes lacunes dans le domaine et décide de m'inscrire au CREPS de Vichy à un stage de perfectionnement. Je participe, sans le savoir, au 1^{er} stage de relance du jujitsu encadré par Bernard Pariset et la nouvelle commission nationale. Surpris et séduit par la richesse des contenus proposés, je découvre un programme varié et complet dans tous les secteurs. Conquis dorénavant par le produit « rénové » et jouant l'utile à l'agréable, j'aspirais à en savoir plus. Dans la foulée, je m'engageais systématiquement aux stages spécialisés réservés aux correspondants régionaux pour devenir celui du 94 durant trois olympiades.

- **De très nombreux clubs de Judo proposent l'enseignement du Ju Jitsu. Quels arguments mettrais-tu en avant pour en encourager la pratique, aussi bien auprès des personnes débutantes que des judokas confirmés ?**

L'ouverture au sein de nos associations affiliées de sections jujitsu continue régulièrement, de plus en plus de jeunes professeurs s'intéressent au concept développé « *Judo jujitsu art martial, forme et self defense, sport d'expression technique et combat, ne waza dit brésilien* ».

Le discours que je tiendrais pour les convaincre serait extrêmement didactique et pragmatique. « *Ne soyez plus victime et apprenez à vous défendre* » serait l'accroche auprès des débutants, d'autant que la Fédération par l'intermédiaire de ses clubs propose une méthode complète pour apprendre à faire face aux situations d'agression, connaître les attitudes et les gestes qui sauvent. Cette pratique de self défense est valable à tous les âges et permet de gagner en assurance, d'agir avec discernement, d'acquérir un esprit de vigilance et de développer la maîtrise de soi.

Aux judokas confirmés, possesseurs donc d'un bagage technique, je leur expliquerai que la self defense, c'est :

- savoir éviter les agressions,
- savoir gérer des conflits,
- savoir se défendre, dans le respect des lois, à l'aide de techniques simples, réalistes, efficaces, adaptées à l'âge, au sexe, à la morphologie de chaque personne en tous lieux, en toutes circonstances contre un ou plusieurs agresseurs, et savoir porter secours à autrui sans se mettre en danger soi-même.



*Jeux Mondiaux de 2009 : duo système.
© Comité National Olympique et Sportif Français*

A ceux ayant les plus grandes dispositions et les plus motivés, je leur montrerai les trois facettes sportives actuelles à savoir les expressions technique et combat et la formule spécifique du jujitsu *ne waza* dit brésilien. Nous travaillons avec une commission spécifique pilotée par Christophe Brunet à la finalisation et à la mise en place d'un plan d'actions visant le développement d'une pratique judo Jujitsu au sol qui nous permettra de redynamiser une culture et une pratique technique et combat afin d'augmenter le champ de pratique au profit d'un large éventail de pratiquants de tous âges.

Un complément de formation sur l'arbitrage devrait à long terme les rendre polyvalents et pourquoi pas aptes à arbitrer et juger l'ensemble des épreuves actuellement proposées.



Jeux Mondiaux de 2009 : combat ju jitsu. © CNOSF

- **La place qu'occupe aujourd'hui le Ju Jitsu au sein de la Fédération Française de Judo est le fruit d'un long travail de persuasion et de structuration dont tu as été l'un des artisans les plus actifs. Quelles furent les étapes – et les difficultés – qui ont marqué, en France, la redécouverte et le développement de la discipline mère du Judo ?**

Dans l'esprit des dirigeants de la F.F.J.D.A, le Judo ne saurait être dissocié du Jujitsu, ce dernier représentant l'aspect défense, d'une discipline sportive qui a su conquérir sa place parmi les grands sports olympiques.

Faire appel à l'histoire institutionnelle peut sans doute aider à comprendre pourquoi la F.F.J.D.A a décidé de faire « revivre », il y a maintenant 40 ans, cet art martial, cette méthode de défense tout en l'adaptant à l'époque moderne.

LES ORIGINES JAPONAISES : 1882 – 1935

L'empereur MUTSUHITO inaugura l'ère MEIJI, en 1868, en proclamant sa volonté de réforme et d'occidentalisation du Japon, puis il supprima les pratiques féodales notamment celles concernant les combats avec ou sans armes, interdisant ainsi le port du sabre.

Le Jujitsu, art guerrier ancien, ne doit alors sa survie qu'à Jigoro KANO qui s'en inspire pour créer, en 1882, le Judo, discipline codifiée aux fins éducatives.

Son exportation en Europe est confiée à des experts nippons qui appuient leur enseignement sur le concept du Jujitsu plus répandu que le néologisme Judo.

Lorsqu'en 1935, le maître Minosuke KAWAISHI introduit le Judo en France, il le présente d'abord sur le terme de « Ju Jitsu » et c'est avant tout l'aspect self défense qui séduit les premiers adeptes. Ces séances se plaçaient en début de cours en complément obligé de l'échauffement.

Rappelons que l'expert japonais collabore à la création, avec Moshé FELDENKRAIS, du « Ju Jitsu club de France » à Paris en 1936 et publie sa « Méthode de Jiu Jitsu » (1950) qui restera longtemps l'ouvrage de référence.



Minosuke Kawashi démontrant
Waki Gatame sur Shozo Awazu.

L'EXPANSION DU JUDO : 1946 – 1971

Après la seconde guerre mondiale, la fédération française de judo jujitsu voit le jour en 1946 et développe l'aspect sportif tout en accueillant à chaque décennie des populations de pratiquants de plus en plus variées en sexes, âges et niveaux de grades. L'expansion des activités sportives, les attraits du judo, la couverture médiatique des événements, tout cela réduit l'audience du JuJitsu, alors que paradoxalement beaucoup de gens se trouvent à la recherche, avant tout, d'une méthode pour se défendre. La crainte de voir disparaître la pratique de cette discipline amène le Directeur technique national Henri COURTINE, à confier à son ami et expert Bernard PARISET, la mission de **relancer** la pratique et l'enseignement du Jujitsu dans l'hexagone.

LA CROISADE de Bernard PARISET : 1972 – 1981

Si quelques rares professeurs maintenaient des cours spécialisés, chacun enseignait à sa façon et selon ses idées. Les techniques se rejoignaient mais il n'y avait ni de pédagogie particulière, ni de progression réelle. La méthode de jujitsu exigée alors pour l'obtention du diplôme d'état de professeur de judo connaît un regain de popularité dans les dojos depuis que se confirme chez les judokas la volonté de retourner aux sources de leur art, d'autant plus qu'elle utilise énormément les projections qui leur sont familières.

Dès 1975, Maître PARISET va s'entourer d'experts reconnus (André GUERIN, Michel LEFEBVRE, des membres de sa famille Daniel et Eric PARISET) pour développer l'aspect défense du judo qui sera proposé aux stages de recyclage notamment, à Beauvallon – sur – mer sur la côte d'azur, aux enseignants et cadres techniques de la Fédération.

Le plan d'action fédéral 1982 sur le développement du Jujitsu crée une commission d'études dépendant du département de l'enseignement et du perfectionnement (D.E.P). Cette première commission regroupait des membres de droit : Freddy ROSENWEIG (membre de l'Exécutif) et par délégation François BESSON (direction technique nationale).

Sous l'autorité du nouveau conseiller technique national, une équipe de spécialistes (Georges DAUPHIN, Maurice DEGLISSE, Eugène DOMAGATA, Paulette FOUILLLET, André GUERIN, Didier JANICOT, Michel LEFEBVRE, Éric PARISET- Louis ROCHE) se trouve engagé dans des actions de formation de formateurs et de réalisation de documents techniques et promotionnels.

LES FORMATIONS DE CADRES : années 1980...

Les stages pionniers d'AUXERRE, VICHY, CHAMONIX, NANCY, TOULOUSE, POITIERS et ceux de BOULOURIS vont sélectionner les futurs correspondants régionaux qu'ont instruit d'entrée à l'étude des 16 techniques de base, à la découverte du Kata le *GOSHIN JITSU* et à la pratique des méthodes d'entraînement.

L'ACTIVITÉ JUJITSU SE STRUCTURE

Les activités menées sur cette période conduisent au constat suivant, il existe dorénavant :

- une méthode officielle F.F.J.D.A accompagnée de nombreux documents d'illustration,
- un grade de ceinture noire 1^{er} dan avec une option principale jujitsu et plus,
- un réseau d'une quarantaine de correspondants régionaux relayés au niveau départemental par de nombreux instructeurs,
- une commission technique nationale qui s'étoffe avec de nouveaux techniciens choisis parmi les correspondants les plus compétents (Frédéric BOURGOIN, Guy MENNEREAU, Patrick NOLIN, Patrick POUZET, Laurent THOMAS, Emmanuel WIRTZ).
- Eugène DOMAGATA, pionnier de l'activité et membre de la DTN, devient Coordonnateur national tout en assurant des tâches administratives, techniques et de représentation aux niveaux français et international.



Projection en Kokyu Nage. © CNOSF

UNE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

La méthode française d'enseignement judo jujitsu se trouve dispensée par les experts de la commission nationale, membres de l'école nationale de judo jujitsu.

Elle est adaptée à toutes les populations de pratiquants et a pour but la maîtrise de l'art du jujitsu en :

- éduquant physiquement et moralement,
- en proposant des exercices attrayants,
- en étant efficace pour se défendre,
- en permettant des possibilités d'expression sportive variées.

Des stages nationaux et interrégionaux maillent un maximum d'enseignants qui souhaitent se perfectionner dans cette spécialité.

Des correspondants régionaux et instructeurs départementaux préparent les candidats au contenu des passages de grades d'expression technique rénovés en quatre unités de valeurs capitalisables et notamment pour ceux qui choisissent l'option Jujitsu.

LES DIFFICULTES

Relancé il y a maintenant une quarantaine d'années, le jujitsu connaît à la fois une progression fulgurante sur le plan quantitatif (estimation de 50 000 pratiquants) et sur le plan qualitatif (26 titres de champion du monde), mais avant d'afficher ces excellents chiffres, il a fallu trouver sa place, prouver notre existence, subir les quolibets et battre le fer en permanence. Cela a pris plusieurs décades à être toléré puis accepté et plus récemment apprécié. Il a fallu lever nombre d'interrogations et d'ambiguïtés sur différents dossiers :

- Pourquoi prendre en compte les besoins d'une population de trentenaires et plus ?
- Le produit « jujitsu » allait-il vraiment faire venir une nouvelle population de féminines ?
- Crise de lèse-majesté, il y a-t-il la nécessité de créer des animations et compétitions techniques spécifiques à cette frange de licencié(es) ?
- Un engagement international sur le plan sportif, en bâtissant quelles équipes, et pour quels résultats ?

Le maillage hexagonal a été long, les formes d'acceptation sont venues avec les preuves fournies, et il a suffi de dirigeants éclairés, voire visionnaires pour qu'enfin, on trouve un grand intérêt à cette facette qui participe au chantier immense du développement des activités fédérales dans notre territoire.



Julien Boussuge, champion du monde de jujitsu. © CNOSF

- **Le Ju Jitsu jouit d'un fort enracinement international. Peux-tu, au regard de ton expérience de dirigeant européen, nous parler de son développement à l'étranger ? Y a-t-il une spécificité française en la matière ?**

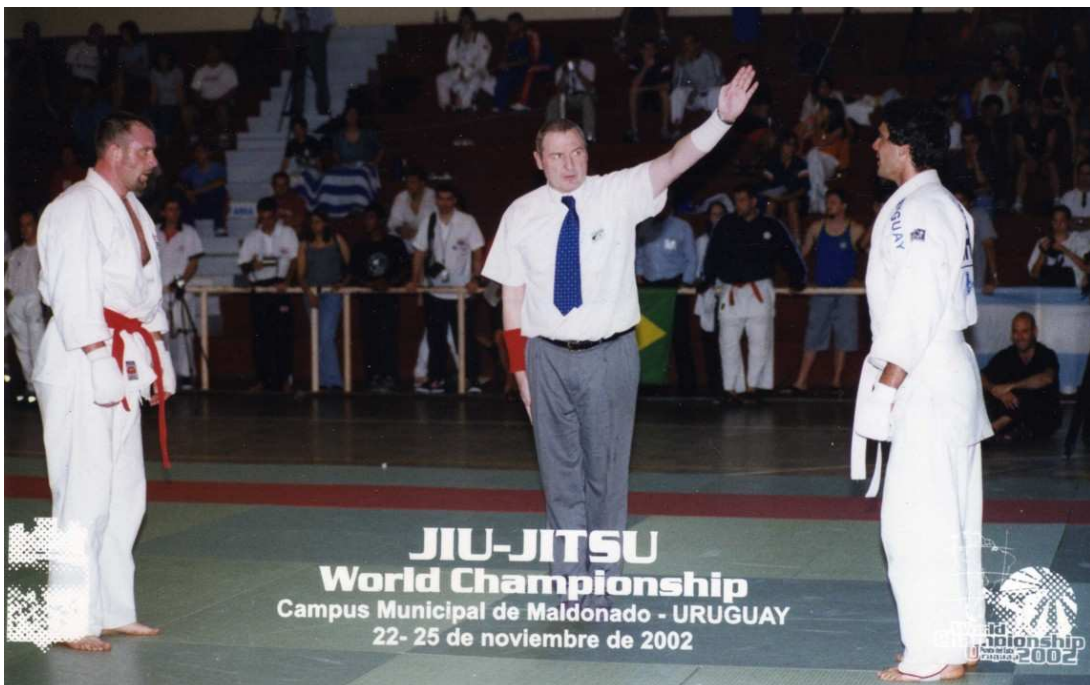
Répondre de façon exhaustive à cette question, revient à vous présenter les instances internationales actuelles.

A l'identique du Judo, il existe une fédération internationale de jujitsu (J.J.I.F)

- Membre G.A.I.S.F depuis 1993 (Fédération des sports internationaux)
- Membre I.W.G.A depuis 1994 (Association internationale des Jeux mondiaux)

La fédération internationale coordonne les activités du *jujitsu* dans le monde entier, établit les règlements officiels, organise et contrôle les événements les plus importants et représente le *jujitsu* auprès des instances sportives internationales.

Fondée en 1987, son siège social se trouve actuellement à Sofia en Bulgarie. Elle fonctionne statutairement avec des réunions du Comité Exécutif, un Congrès et une assemblée générale annuelle où les objectifs et les stratégies managériales se trouvent définies.



Christian Blareau est arbitre mondial de Ju Jitsu.
Ici en situation lors des Mondiaux de 2002 en Uruguay.

Plusieurs commissions, composées des représentants des membres du Comité Directeur travaillent sur les programmes techniques et établissent les principales règles des championnats internationaux. La première coupe du monde s'est déroulée à Copenhague au Danemark (1993) suivie du 1^{er} championnat du monde à Pieve di Cento en Italie (1994). L'inscription du jujitsu aux Jeux mondiaux a eu lieu à Lathi en Finlande (1997). La commission sportive patronnée par un directeur technique étudie précisément les évolutions souhaitables ou non des deux formes d'expression technique et combat.

La commission éthique défend les valeurs déontologiques du sport.

Parallèlement, la fédération internationale de jujitsu met en place des sessions de formation technique et pratique à l'arbitrage pour permettre de préparer les candidats aux niveaux d'intervention (continental, mondial).

Deux camps d'entraînement, un d'été et l'autre d'hiver, servent de support pour ces sessions de formation ainsi que pour les stages sportifs réservés aux délégations venues de tous les horizons. Selon les formules, le camp se clôt par une compétition qui est organisée sur place. Les championnats du monde regroupent selon les lieux une quarantaine de pays sur les 65 membres de l'JJIF.

A l'échelle de l'Europe, une autre institution œuvre, l'Union Européenne de Jujitsu (J.J.E.U) Membre J.J.I.F (Fédération internationale de ju jitsu).
Membre EMAPU (Union Européenne des Arts Martiaux)



Open international de Ju Jitsu de Paris, sous la baguette de Christian Blareau.
Institut National du Judo.

A l'initiative de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suède, l'Union Européenne de *Jujitsu* a été fondée en 1977. Son siège social se situe à Gênes en Italie où se trouvent mon secrétariat. Très vite structurée, l'Union coordonne les activités sur son territoire géographique, fait appliquer les règlements officiels, organise et contrôle les événements à son niveau. Le premier Championnat d'Europe s'est déroulé en 1979, dans la ville de Papendal, aux Pays Bas. Elle fonctionne à l'identique du niveau supérieur avec des réunions de Bureau, un Congrès et une assemblée générale où les principales décisions se trouvent prises. Un budget spécifique lui est alloué à partir de cotisations payées par les pays membres.

Plusieurs commissions s'engagent dans les secteurs principaux de l'activité, que ce soit ceux des événements, du développement ou de l'arbitrage ; elles ont en commun le souci de la réussite sportive des manifestations. Les élus sont aidés par un directeur sportif qui émet ses avis sur tous les aspects techniques.

Le championnat d'Europe qui se déroule tous les deux ans est alterné avec une Coupe d'Europe dont la première édition s'est déroulée à l'Institut du Judo de PARIS en mai 2002.

Une Coupe Européenne a été créée en 2002 qui comptabilise tous les résultats sportifs acquis dans les six étapes des tournois sélectionnés par les pays organisateurs. Un classement des nations et des athlètes s'avère dorénavant possible.

Cette Union forte d'une trentaine de membres va en s'agrandissant et de nombreux pays non inscrits frappent à la porte. En s'agrandissant, l'Europe fait le jeu de la fédération internationale qui elle – même souhaiterait compter dans les organisations sportives reconnues par le C.I.O en se réclamant de 65 membres affiliés et près de 40 nations participantes aux championnats du monde.

A l'étranger, le jujitsu se décline comme en France en deux grands pans d'activités :

- l'aspect formation - self defense,
- et la partie proprement sportive que je présenterai plus en avant.

Une grande différence demeure entre les nations dans leurs modes d'organisation, c'est soit la fédération de judo qui chapeaute l'activité jujitsu (Espagne, France, Pays bas) soit une fédération totalement indépendante (Allemagne, Italie, Pologne, Russie).

Les modes compétitifs évoluèrent souvent et les épreuves d'expression technique et combat se sont affinées au fil du temps. En plus de 40 ans d'expérience et d'usage, les formules ont changées, en voici les principales étapes :

1970 L'instance internationale de *jujitsu* met en place, une compétition d'opposition technique, sous la forme de « *randori attacks* ».

Il s'agit d'un combat de *jujitsu* où l'on se défend contre un coup de poing puis un coup de pied improvisé enfin face à une saisie au corps à corps du choix de l'attaquant. Ces phases d'attaques – défenses se trouvent être alternées.

Elles seront complétées par une reprise de 2 minutes en pieds-poings et saisies.

1971 En Autriche une formule par équipes est expérimentée pour la première fois.

1980 expérimentation des quatre séries d'attaques du Duo System.

1989 première rencontre internationale expérimentale en France, à l'I.N.S.E.P, en expression technique.

1992 la France entre dans le concert européen à Walldorf (Allemagne), en s'alignant dans l'épreuve *d'expression combat*.

1993 1^{ère} Coupe du monde de *jujitsu* à Copenhague.

1994 1^{er} Championnat du Monde à Pieve di Cento en Italie.

Les féminines changent leurs catégories de poids d'origine. Elles passent de deux catégories – de 60 kg et + de 60 kg à trois officielles : - de 58 kg, - de 68 kg et + de 68 kg et les catégories masculines – de 62 kg – de 72kg - de 82 kg et + de 82kg connaissent deux nouvelles limites : - de 92 kg et + de 92 kg.

1996 La France adopte le système sportif de la fédération internationale en *expression technique* et reçoit le 3^{ème} championnat du Monde au stade Pierre de Coubertin de Paris.

1997 première participation du *jujitsu* aux jeux mondiaux à Lathi en Finlande, suivront les éditions d'Akita (Japon 2001), Duisbourg (Allemagne 2005) Kaohsiung (Taïwan 2009) Cali (Colombie 2013)

1998 les catégories féminines seniors changent à nouveau en passant de trois à quatre possibilités : - de 55 kg, - de 62 kg, - de 70 kg, + de 70 kg.

Les catégories masculines seniors sont également modifiées gagnant une catégorie lourde supplémentaire : - de 62 kg, - de 69 kg, - de 77 kg, - de 85 kg, - de 94 kg, + de 94 kg.

2002 1^{ère} Coupe d'Europe de *jujitsu* organisée à l'*Institut du judo* français de Paris.

2002 Création de l'*European Challenge Cup*, classement des nations affiliées à l'Union Européenne sur les résultats cumulés de deux saisons consécutives

2005 1^{er} Championnat du Monde juniors à Hanau (Allemagne)
2006 1^{er} Championnat d'Europe juniors à Bielsko-Biala (Pologne)

Depuis 1970, l'Union Européenne de Jujitsu organisait en son sein, des compétitions spécifiques en ayant expérimenté différentes formules.

En 1980, elle se fixe définitivement sur deux principaux systèmes :

- *L'expression Technique* : 20 attaques prédéterminées avec réponses libres,
- *L'expression Combat* : un assaut de deux rounds de 2 minutes composé de trois parties : *pieds-poings, judo debout, judo au sol.*

LES CHOIX FRANCAIS : 1989 – 1996

La France disposait alors de sa propre épreuve sous la forme d'une coupe technique fédérale réservée aux ceintures marron/noire ainsi que des critères régionaux d'expression technique s'adressant aux grades orange/ bleu.

Ces coupes par couples féminins, mixtes, masculins et vétérans étaient composées de deux évaluations :

- une épreuve de 8 ou 16 mouvements imposés selon le grade,
- une épreuve dite « libre » de 3 à 5 minutes selon le niveau de pratique.

Des compétitions offertes à tous les niveaux de grade (WISSOUS, YERRES, MAROLLES en HUREPOIX, BRETIGNY, VINCENNES, ORLEANS) ouvrent la voie à la première coupe nationale qui se dispute à MULHOUSE en 1990. Elle rassemble d'entrée, près de 500 couples dans ses phases préliminaires.

Par nécessité, une commission nationale d'arbitrage a été créée, composée de MM. Christian BLAREAU, Michel DOUBLON, Guy MENNEREAU et Patrick POUZET. Elle est chargée de la formation et du suivi des juges – arbitres et commissaires sportifs français.



Le « kiaï » mobilise l'énergie et la détermination du combattant. © CNOSF

L'ADHÉSION AU SYSTEME SPORTIF INTERNATIONAL

En 1996, les responsables français choisissent d'adopter définitivement le système sportif de la fédération internationale de jujitsu.

Il est vrai que depuis 1989, une sélection française est systématiquement présente à l'occasion des différentes éditions des championnats d'Europe, du Monde et Jeux Mondiaux.

Elle participe immédiatement à l'expression technique par couples et dès 1992 au combat jujitsu dans les 10 catégories de poids dont les quatre réservées aux féminines.

Les équipes de France réussissent brillamment sur le plan international puisqu'elles obtiennent, depuis maintenant 20 ans, le gain de près de 50% des titres majeurs (10 médailles d'or aux Jeux Mondiaux).

Le haut niveau national – une soixantaine d'athlètes - est encadré par des ex – champions ou des entraîneurs possédant une grande expérience dans le domaine. (Florence BAILLY, Julien BOUSSUGE, Eric CANDORI, Fernand CAPIZZI, Désiré DANIELLI, Erick Humbert, Laurent SATABIN, Laurent THOMAS).

En matière d'organisation d'évènements sportifs, PARIS a reçu les championnats du Monde en 1996 et a accueilli la 1^{ère} coupe d'Europe en 2002 au nouvel Institut de Judo.

Une quinzaine de juges – arbitres internationaux se trouvent déjà labellisés à l'échelon international issus d'une base d'une soixantaine d'arbitres fédéraux.

Enfin, la France souhaite rester leader mondial, aussi nos dirigeants se sont impliqués à des postes de responsabilité dans les unions européenne et internationale comme Eugène Domagata, directeur technique et sportif européen et membre de la commission technique internationale. Michel Doublon et Stéphane Bourumeau, arbitres mondiaux, sont impliqués dans la formation et le suivi des arbitres européens.

La spécificité française est de continuer à œuvrer politiquement et techniquement au sein des instances internationales, pour le développement d'un jujitsu de qualité. Il s'agit que les épreuves sportives correspondent à notre conception du jujitsu et que les athlètes qui s'engagent puissent se réaliser sportivement et socialement.

- **Christian, tu as été l'un des promoteurs du passage de grade en « Expression Technique », ouvrant ainsi une voie de progression aux nombreux licenciés spécialisés dans le Ju Jitsu. A l'évidence, on ne peut approfondir ses connaissances en Ju Jitsu sans une étude sérieuse du Judo. Toutefois, la formation des cadres reste fortement axée sur le seul Judo. Un pratiquant issu du Ju Jitsu ne possède généralement pas le bagage technique suffisant pour se hisser au niveau d'un judoka expérimenté, surtout s'il est compétiteur. Un cursus de formation certes fondé sur le judo mais plus ouvert sur la pratique Ju Jitsu est-il pertinent ?**

LA CEINTURE NOIRE D'EXPRESSION TECHNIQUE : 1982 – 1989

Après une présentation publique satisfaisante devant des élus nationaux et des cadres techniques avisés, la possibilité d'un grade technique judo jujitsu composé de 7 unités de valeur est envisagée. Le 1^{er} septembre 1982, la commission nationale des grades parvient à un accord sur ce sujet : un premier dan technique, option principale jujitsu peut être décerné à des candidats mais *de plus de 25 ans*.

L'examen expérimental du 18 février 1983 voit 11 candidats se présenter à l'INSEP dont deux féminines.

Le nombre croissant de 1^{er} dan « jujitsu » entraîne la création d'un 2^{ème} dan d'expression technique en 1988/89 puis on pourra accéder aux grades supérieurs. C'était hier et aujourd'hui ?

Cette question est pour moi la plus embarrassante car je perçois derrière elle beaucoup d'interrogations et d'attentes en réponses concrètes. Nous sommes engagés sur un plan de développement visant à recruter et captiver des nouveaux pratiquants adultes plus de 18 ans et

plus tout en augmentant notre taux de fidélisation de ces populations de licenciés en travaillant avec les Dirigeants et les Enseignants sur la méthode et la qualité de transmission du concept énoncé ci-après (forme physique, judo-jujitsu, self defense). Vous le dites très explicitement, la dualité de pratique reste essentielle, et on perçoit dans vos propos comme une forme de déséquilibre dans la formation des I.R.F.E.J.J vis-à-vis des deux populations. Le cursus spécifique « Jujitsu » serait une erreur car le meilleur moyen de se renfermer dans un ghetto. Des stages de formation continue ouverts aux professeurs se déroulent à tous les échelons. Chaque année, de nouveaux professeurs récemment diplômés s'intéressent au jujitsu et à ces différentes facettes techniques et sportives et à la déclinaison Self défense. L'ouverture de sections et les réussites aux grades passent par cette nouvelle matrice. Vous évoquez le passage en expression technique mais face à l'ouverture de cours spécifiques regroupant des cadets juniors et jeunes seniors préparant aux épreuves sportives, ne vont-ils pas réclamé à leur tour des passages de grades en expression combat ?



CREPS de Strasbourg. Cession de passage de grade en Expression Technique, du 1^{er} au 4^e Dan de Judo – Ju Jitsu. L'échauffement avant les prestations.

- **Le Judo et particulièrement le Ju Jitsu s'avèrent d'une efficacité redoutable face à une agression. Même si le but de leur apprentissage dépasse de loin la seule « utilité » pratique de la défense personnelle, ces disciplines martiales n'en demeurent pas moins potentiellement dangereuses. Comment, selon toi, enseignants et pratiquants doivent-ils appréhender cet aspect ? As-tu été contraint de faire usage des Arts Martiaux en dehors du dojo ?**

Lorsque j'encadrais des stages régionaux, départementaux et de clubs, je posais d'entrée trois principes de conservation de la vie :

- Le premier de ne pas fréquenter les lieux connus en dangers potentiels,
- Le second, que le retrait et/ou la fuite face à l'agression était le plus souvent la solution la plus intelligente, à condition de disposer d'un minimum de condition physique,
- Que depuis l'invention de l'arme à feu, il n'y avait plus d'hommes forts.....

J'ai toujours été honnête avec mes élèves en ne les dupant pas. En effet, le Jujitsu est potentiellement un outil efficace entre toutes les mains mais c'est toujours l'artisan qui en fait sa valeur ou pas. Faire croire que les techniques de jujitsu sont les meilleures de la famille des arts martiaux serait d'une grande condescendance vis des autres formes d'expression en « Do » ou en « Jujitsu ». Dans les faits, le triptyque (coups frappés, projections et immobilisations, clés et étranglements) constitue un bagage complet offrant moult possibilités en termes de réponse, y compris les plus extrêmes. La dangerosité des techniques doivent être clairement expliqués, démontrés par les enseignants d'où l'impérieux contrôle des comportements sur les tatamis. Plus que jamais la discipline doit prévaloir dans les séances entre pratiquants, ce qui n'exclut pas la convivialité voire l'humour à bon escient.

Trois fois dans ma vie, je me suis retrouvé dans des situations plus que « chaudes » dont celle qui aurait pu m'envoyer dans l'au delà. A chaque cas, il m'a fallu en tirer les leçons. Le citoyen français est censé connaître les articles du code pénal N°327-328-329 dont l'un d'entre eux explique nommément « *que toute riposte doit être proportionnelle à l'attaque* ». Le texte est précis et policé mais loin de la réalité. Dans les trois points chauds précités, si j'avais utilisé mon envergure et mes 100 kg sur quiconque en attaquant le premier, il me fallait derrière prouver la légitime défense. L'agresseur que j'aurais mis à mal argumentait aisément de mes compétences, il aurait eu alors gain de cause dans sa plainte au tribunal ; le monde à l'envers.... Dans un film d'action, le spectateur a payé pour assister à une bagarre, dans la réalité, il y a un phénomène de défis, de jaugeage et de présence charismatique ou pas. Cette dernière, elle est palpable dans le regard, l'odeur, la voix et les gestes qui donnent aux deux opposants des signes nettement identifiables. C'est comme face à un animal, si vous lui montrez votre peur, votre sort va être scellé.

Désamorcer le défi par la parole, fixez les yeux sans agressivité, pas de posture ostentatoire de garde affirmée, le secret est de parvenir à désamorcer la mèche sans le moindre dégâts, si possible pour les deux parties ou plus.

Un conseil terminal regroupant en trois C : Calme (dialogue), Contrôle (de la gestuelle) et Course (si nécessité). En guise de conclusion provisoire, je citerais ce proverbe chinois : « *Quand on a les moyens de punir, on peut rester calme et sage.....* ».



Août 1993. Christian Blareau lors d'un entraînement à la « dure » à la célèbre Université de TENRI, au Japon.

- **L'histoire du Judo a été marquée par des maîtres et des compétiteurs emblématiques qui ont fortement contribué à la renommée mondiale de notre discipline. Parmi les personnalités que tu as côtoyées, lesquelles citerais-tu en exemple ?**

L'histoire du judo est récente (130 ans) et son entrée sportive internationale date seulement de 1956, ce qui fait que je n'ai malheureusement pas vu en action la génération 1946-1966. Pour lancer l'aventure du judo mondial, il a fallu un précurseur de génie J.Kano puis en France des prescripteurs comme les maîtres japonais Ishiro Abe, Minosuke Kawaishi, Haku Michigami et Shozo Awazu. Chaque nation possède une ou plusieurs figures d'anthologie comme Anton Geesink (Pays Bas), ou Jean de Herdt (France) qui ont tout construit avec leurs kimonos.

Au panthéon des « Gloires du Sport » français, ils sont six judokas au fronton de l'entrée du stade Pierre de Coubertin à Paris. Le dirigeant Claude Collard président fédéral et du CNOSF, les légendes Henri Courtine et Bernard Pariset, les champions Jean de Herdt, Angelo Parisi et Jean-Luc Rougé qui est à la tête du judo français. J'ai assisté à des milliers de combats mais deux japonais sortent du lot, le moyen Shozo Fuji et le lourd Yoshiaki Yamashita accompagnés par les incontournables David Douillet et Teddy Riner. Chez les féminines, la japonaise Tamura a le palmarès du siècle et nos françaises Martine Rottier, l'ex-DTN Brigitte Deydier et Marie-Claire Restoux sont entrées au musée Grévin.

Le sommet de la pyramide des grades réunit des maîtres d'exception du 8^{ème} au 10^{ème} dan (consulter le site Internet fédéral) et puis tous les professeurs qui vous ont formé sont à jamais vos références (Robert Boulat, Jean Robert, Michel Franceschi, Michel Dassié et Jean-Pierre Crost).

Une simple réflexion de ma part et si le plus grand de tous nos maîtres n'était pas ce bénévole qui vient avant tout le monde pour nettoyer le tapis pour la communauté, tout en travaillant « ses balayages ».



Stage privé. Debout de gauche à droite : Jacques DELVAUX (8^º Dan) – Patrick VIAL (8^º Dan) – Maître Shozo AWAZU, 9^º Dan - Philippe BARISIEN (5^º Dan) – Didier JANIEST (7^º Dan).
Ligne assise de gauche à droite Christian BLAREAU (6^º Dan) – Jean-Pierre PORTE (6^º Dan) – Philippe SUDRE (6^º Dan) – Patrick ROUX (7^º Dan).

- **Le Judo a fasciné les premiers initiés occidentaux, renvoyant l'image d'un Japon alors mystérieux et exotique. L'esprit du Judo, tel que l'a décrit Jean-Lucien Jazarin, se fonde sur des notions philosophiques qu'il n'est pas aisé d'appréhender. On peut parler d'une « symbolique » du Judo, à travers le judogi, sobre et blanc, l'espace épuré du dojo, l'étiquette rigoureuse, le rituel des katas... Les techniques elles-mêmes sont porteuses d'enseignements et de réflexions qui vont au-delà de l'aspect purement martial. Quelle est ta perception intellectuelle du Judo et comment cela s'est-il traduit dans ton parcours personnel ?**

Ma perception intellectuelle du Judo est un savant mélange de cultures et de traditions dans les buts recherchés d'un idéal technique basé sur des « sensations » qui conduisent à une base d'éthique personnelle.

En s'enrichissant des différences et des contradictions des deux civilisations, l'art japonais va, dans l'hexagone, se nourrir de leurs interactions. De racine asiatique, à l'image des autres arts martiaux, le judo jujitsu et ses disciplines associées se singularise par une théorisation des rapports que la motricité humaine entretient avec des normes culturelles.

Intégré dans la charte des *Bûdo* adoptée au Japon en 1987, on identifie le judo comme une représentation modélisée d'un art martial ou les techniques de combat, les formes pré-arrangées (Katas) et les oppositions libres forment le *corpus* de ce sport de combat.

L'amélioration de l'efficacité dans le combat à mains nues ou instrumenté passe par l'entrée dans une école (*le club*), l'enseignement d'un maître (*le professeur*) et par se mettre dans la peau d'un disciple (*le pratiquant*) au grade attribué par une hiérarchie (*les couleurs de ceinture*).

Tous ces passionnés possèdent en commun le fait de fréquenter un lieu de pratique adéquat (*dojo*), de revêtir une tenue particulière (*judogi blanc*), de suivre les cours d'un professeur diplômé (*Senseï*) et bien sûr de travailler avec des partenaires dans un entier respect. Là, il n'y a pas d'adversaire mais un partenaire avec lequel on cherche « l'harmonie », non la victoire mais le mieux.



Les grandes figures du Collège National des Ceintures Noires :
Paul de Rocca Serra, Haku Michigami, Jean-Lucien Jazarin.

A chaque art martial son protocole (*le salut*), son vocabulaire (*les idéogrammes*) et son contenu technique (*le gokyō*). L'apprentissage passe alors par une étude approfondie des bases techniques identifiable pour chaque discipline en *do* (voie) ou en *jitsu* (art de défense).

Concrètement, les arts martiaux et le judo en particulier représentent un ensemble de données observables, mesurables et surtout reproductibles. Les adeptes des arts martiaux sont donc confrontés à un ensemble de règles conventionnelles venant conjointement des sociétés civile et sportive. Ils sont aux prises avec les lois du milieu ou les influences historiques génèrent des règles de conduite basées sur des comportements nobles, de dignité et d'esprit chevaleresque (*code des samourai*).

Invincibilité, maîtrise de soi, respect de l'ordre et des *traditions* devraient être les repères des attitudes à avoir sur et hors des tatamis. En vérité, ces règles de conduite s'avèrent également utile à l'organisation de l'activité collective et autorisent individuellement à grandir au sein de ces entités inimitables que sont les salles de sport de combat.

La tradition des arts martiaux, c'est aussi une utilisation formalisée de techniques codifiées appelées *kata*. Ces rituels gestuels que les pratiquants répètent à l'identique se fondent sur la stabilité des protocoles et en font des références formelles telle une « grammaire » apprise par cœur. Le *kata* représente un procédé traditionnel de transmission des principes essentiels et offre l'image d'une expression de la particularité culturelle. Cette permanence culturelle perpétue des principes d'action illustrés par des choix arbitraires. Par les *kata*, le pratiquant accède ainsi à des techniques corporelles conçues comme des œuvres d'art ou la puissance esthétique reste indéniable.

Culture du corps et de l'esprit constituent indubitablement le ciment des arts martiaux.

LA TRADITION DU JUDO

Trois principes essentiels et indissociables, distingués par *Jigoro KANO*, guident la pratique du judo et sont rappelés dans la charte française :

- *ju* ; le premier est le principe de la non-résistance et de l'adaptation d'où le terme *judo*
- *seiryoku zenyo* ; le second est la recherche du meilleur emploi des énergies physiques et mentales
- *jita yuwa kyohei* ; le troisième est l'entente harmonieuse et la prospérité mutuelle

A la lecture de ces conventions, on comprend que la force du judo consiste en ce savant mélange **d'éthique constitutive** et **d'idéal technique**.



Maître Ishiro Abe, au centre. DR

En ce qui concerne ce dernier élément, les combattants ne peuvent pas ignorer les lois de la mécanique et de la physique qui gouvernent et structurent leur perception, leur équilibre, leurs dépenses d'énergie et leur force.

Ces lois de la nature permettent d'appréhender le sens du judo et c'est à partir de réalités concrètes et d'épreuves vécues que se construit ce mode de vie si particulier que l'on « communique » dans les dojos de France et de Navarre.

L'image d'une pratique fondée sur l'art de la feinte, sur l'exploitation de la force de l'adversaire sur lui-même, sur l'utilisation de ses points faibles, s'impose tout autant que la radicalité de son efficacité (le *ippon*). C'est en effet par le *ippon* et l'harmonie qu'il suppose que se justifient en partie la hiérarchie des grades et l'orientation de la progression.

Cette progression passe par un entraînement autour des trois moyens suivants :

les *kata*, (formes pré-arrangées), les *randori* (formes libres) et les *shai* (le test-compétition).



La prise de garde en Judo : le kumikata. DR

Ayant évoqué précédemment les modélisations des façons de faire du *kata*, il faut définir maintenant les situations libres de combat à savoir cette notion particulière de *randori*. Chaque combattant choisit les formes d'attaque et de défense qui lui paraissent adaptées au mieux à ses ressources et au contexte de l'opposition réglementée, voilà ce que c'est.

Troisième et dernier élément, le *shai*, qui organise la rencontre de deux judokas dans une confrontation dont la victoire ou la défaite est l'enjeu en fonction de règles prédéfinies.

L'idéal brièvement technique évoqué, il s'agit de se pencher dorénavant sur le volet de ***l'éthique constitutive***.

L'approche d'une éthique s'est fait, à sa genèse, par l'engagement d'un groupe d'intellectuels, fascinés par la vision exotique et mystérieuse du Japon, mais surtout par la portée humaine du judo.

On notera, parallèlement, le rôle déterminant des experts japonais (*kawaishi*, *Abe*, *Michigami*, *Awazu* et autres maîtres) dans la transmission de ces valeurs.

Le judo représente un système original dont le but affiché proclame **la formation de l'individu**. Professeurs et élèves, entraîneurs et athlètes ont préservé une éthique et des traditions qu'ils transmettent de génération en génération, autant pour améliorer la performance sportive que pour contribuer à former, par l'expérience du combat, la personnalité des nouveaux pratiquants.

Il ressort de l'examen des principales orientations du judo un projet global de formation du « licencié-citoyen » consistant à favoriser chez lui une triple adaptation ou harmonie, à soi, aux autres et à l'environnement.

Ce n'est pas moins une population hétérogène mais unie et solidaire, confondue dans une histoire commune, qui va renouer inlassablement les fils de la tradition.

D'abord les **pionniers**, qui ont connus la sciure et des copeaux sous leurs pieds et enseignaient indistinctement *jujitsu*, *judo* et *katsu*. Ils sont la « *mémoire* » de l'activité.

Les **dirigeants**, qui sont passé d'une période fondatrice au mode empirique à des stratégies d'organisation moderne sans qui, aujourd'hui, l'institut du judo n'aurait pas pu voir le jour.

Les **cadres techniques**, qui sillonnant la France ont su tisser un maillage de clubs et de licenciés tout en apportant la richesse de leurs savoirs faire et savoir être.

Les **champions**, qui par leur palmarès étoffé ont tiré vers l'excellence des générations de combattants.

Les **arbitres** et **commissaires sportifs**, présents à tous les niveaux, qui font « vivre » les combats et poursuivent une politique de formation pour leurs successeurs.

Les **enseignants**, qui par leurs qualités pédagogique et technique ont déjà transmis à des générations successives trois méthodes évolutives, celle des numéros par mouvements dite « *kawashi* », la progression française n°2 et les Hautes Techniques Fondamentales actuelles ; le tout en japonais ou dans la langue de Molière.

Les milliers de **bénévoles**, motivés par la discipline, qui n'hésitent jamais à être disponibles et à mettre leurs compétences diverses au service de leurs clubs, départements, régions et fédération.

Les **hauts gradés**, qui par leur faconde, nous conte leurs chroniques bouillonnantes faites d'événements forts, de prises de positions tranchées et d'exploits individuels et collectifs, nous délivrant leur immense connaissance.



Stage de préparation au grade de 6^o Dan. La garde barrière du camp de Porticcio.

Toutes ces figures du judo français représentent des acteurs de communication de la tradition relayés par d'autres prescripteurs comme les médecins, les kinésithérapeutes, les enseignants, etc. Ils sont tous susceptibles d'expliquer à leur niveau d'investissement en quoi notre ²micro-société est faite de valeurs spécifiques (*le code moral*) et possède ses rites communs (voir *tableau ci-dessous*).

JAPON <ul style="list-style-type: none"> • pèlerinage aux sources • <i>kagami biraki</i> (cérémonie des vœux traditionnelle) • <i>kan geiko</i> (entraînement d'hiver) 	HISTOIRE <ul style="list-style-type: none"> • cérémonie <i>kawashi</i> (3^{ème} samedi de janvier) • amicale <i>michigami</i> (regroupement de ses élèves + publication) 	GRADE <ul style="list-style-type: none"> • cérémonie de remise de la ceinture noire • cérémonie des vœux nationale : remise des 6^{ème} dan et + (fin janvier à l'I.N.J)
SPORTIF <ul style="list-style-type: none"> • les « France » en individuel/par équipes • le tournoi de PARIS- Ile de France (début février au POPB) 	FORMATION <ul style="list-style-type: none"> • obtention des diplômes d'état à 3 degrés • obtention de degrés d'expertise en arbitrage et/ou en commissaire sportif 	PROMOTION <ul style="list-style-type: none"> • anniversaires de clubs, comités départementaux, de ligues, de la FFJDA • participation au téléthon, pièces jaunes, etc.

D'ailleurs, ce même tableau aurait très bien pu être présenté sur un rythme saisonnier.

Toute société, y compris sportive, a besoin de se transmettre, de transmettre ses connaissances, ses techniques, ses découvertes et pour cela nous l'avons vu, elle doit se donner les moyens de cette transmission.

C'est la raison pour laquelle, les responsables du judo visent des usages, des croyances et des savoirs immémoriaux à transmettre de génération en génération « *pour mes élèves et les élèves de mes élèves...* » lit-on sur certains murs des dojos.

Concluons notre propos, si vous le voulez bien avec les affirmations du président d'honneur du Collège national des ceintures noires JL JAZARIN, malheureusement aujourd'hui décédé. Il écrivait dans le bulletin n°61 de la FFJDA « ***continuer, c'est maintenir ce qui est ; c'est cela la tradition !*** ». Quand je vous disais que le judo d'hier reste plus actuel que jamais...



Christian Blareau reçoit l'accolade du Président de la Fédération Française de Judo - JuJitsu, Jean-Luc Rougé, lors de la remise officielle de sa ceinture rouge et blanche de 6^e Dan en 2010.

Je suis donc passé par tout ce façonnage expliqué en amont, il est évident qu'au rythme permanent auquel mon corps a été soumis lors de longues et harassantes séances, son potentiel énergétique l'a amené à la réflexion sur des actions permanentes, émanant d'un développement cérébral bénéfique, favorisant les actions. Chaque action (geste, placement, déplacement, esquive, attaque, défense) provoque des sensations réfléchies, dosées, et seul un « Intellect » développé permet de contrôler les actions du corps. La pratique développe aussi l'observation, le discernement, la vigilance, la décision, la prudence, le courage et la créativité. L'importance de la pratique permet de mieux cerner les règles primordiales que sont le respect, la correction, la courtoisie, la sincérité et l'humilité.

Le judo jujitsu doit être enfin la source de l'épanouissement de la paix intérieure et personnelle, ainsi que de la paix extérieure et sociale. Telle en est mon approche intellectuelle.

Merci aux dirigeants, professeurs et élèves du Judo Club Verdunois de m'avoir fait l'honneur et le privilège d'une telle régénérante interview.

Christian BLAREAU
Janvier 2011

Propos recueillis par Antoine Rodriguez
Judo Club Verdunois
www.judo-club-verdunois.fr



Maître Jigoro KANO